



**BRO-VIGOUDENN - Le Pays Bigouden - Finistère Sud - Bretagne**

L usage des armoiries remonte, dit-on à la lère Croisade en 1096. Pour se distinguer de leurs vassaux et se faire reconnaître de leurs hommes d armes, les seigneurs tous revêtus des pieds à la tête de la même armure de fer, arboraient sur leur bannière, leur écu ou leur bouclier, une marque particulière, personnelle, faite de couleur de figures de symboles : ce furent les premières armoiries. Après les croisades, on en oublia peu à peu l origine et le sens. L on y vit simplement l affirmation d une supériorité ou d une personnalité quelconque, et dès lors, telle Ville qui avait conquis ses franchises communales, ou telle corporation ou corps de métier s attribua des armoiries. Celles-ci çlevinrent même, légalement, propriété régulière et transmissible.

Ces armoiries rappelleront aux habitants de Plomeur qu au moment de la révolte du papier timbré ou bonnets rouges, le Code Paysan a été proclamé dans leur commune (chaire à prêcher de la chapelle de Tréminou) le 2 juillet 1675.

A la demande du Conseil Municipal de Plomeur en date du 5 mai 1978 les armoiries de la commune sont officialisées par arrêté préfectoral du 24 mai 1978 qui stipule

Article 1er :

Les armoiries officielles de la commune de Plomeur sont fixées ainsi qu il suit:

Coupé mi-parti d argent, de gueules et d or, l argent chargé de deux bonnets phrygiens de gueules .

Article 2 :

Les armoiries ci-dessus blasonnées seront inscrites et dûment enregistrées à l Armorial officiel du département du Finistère et deviendront ainsi immuables et protégées par la Loi.

Article 3 :

Monsieur le Secrétaire Général du Finistère, Monsieur le Directeur des Services d Archives du Finistère et Monsieur le Maire de Plomeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l exécution du présent arrêté.

-----  
**[Bro-Vigoudenn !](#)**

Guide web du Pays Bigouden. [Combrit-Sainte-Marine](#) | [Gourlizon](#) | [Guiler-sur-Goyen](#) | [Guilvinec](#) | [Ile-Tudy](#) | [Landudec](#) | [Loctudy](#) | [Penmarch](#) | [Peumerit](#) | [Plobannalec](#) | [Plogastel-Saint-Germain](#) | [Plomeur](#) | [Plonéour-Lanvern](#) | [Plovan](#) | [Plozévet](#) | [Pont-L Abbé](#) | [Pouldreuzic](#) | [Saint-Jean-Trolimon](#) | [Treffiagat](#) | [Tréguennec](#) | [Tréméoc](#) | [Tréogat](#)